

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 16 MARS 2016 à 18 h 15**

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s Collègues,

Vous êtes priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui se tiendra à l'Hôtel de Ville, salle des délibérations, aux date et heure indiquées, ci-dessus,

Vous trouverez, sous ce pli, les rapports correspondant aux sujets sur lesquels il sera délibéré, selon l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- 0 Approbation des procès verbaux des séances des Conseils Municipaux du 18 décembre 2015 et 29 janvier 2016
- 1 Emprunts structurés à risque – Protocole transactionnel avec la SFIL, la CAFFIL et Dexia Crédit Local
- 2 Emprunts structurés à risque - Fonds de soutien aux collectivités locales - Convention avec l'Etat
- 3 Emprunts structurés à risque – Contentieux avec la société Dexia Crédit Local - Déconsignation des intérêts contestés
- 4 Emprunts structurés à risque - Provision pour risque contentieux - Reprise
- 5 Budget 2016 - Décisions Modificatives
- 6 Restauration collective par liaison froide – Constitution d'un groupement de commande entre la Ville, le CCAS et d'autres pouvoirs adjudicateurs
- 7 Présentation Charte ATSEM révisée
- 8 Contrat de ville - Première programmation 2016 - Validation
- 9 Attribution de subventions – Exercice 2016
- 10 Climatisation de la Maison de l'Enfance - demande de subvention CAF
- 11 18 rue Cendrière à SAUMUR - Cession d'un ensemble immobilier au profit de Monsieur Olivier CHARRIER et Madame Célia FERNANDEZ
- 12 Rue de Flandre Dunkerque à SAUMUR - Cession d'une parcelle au profit de Monsieur et Madame Marc RENGEAR
- 13 Exercice 2016 - Remise gracieuse de dette
- 14 Liste des marchés passés en 2016 - Information
- 15 Aéroport de Saumur Saint-Hilaire-Saint-Florent – Plan de servitudes aéronautiques de dégagement – Avis

- 16 Château Musée – Restauration des collections – Programme 2016 – Demandes de subventions
- 17 Financement des écoles privées sous contrat d'association – Aide à l'équipement informatique – Acquisition et cession d'une classe mobile au profit de Comité de l'Enseignement Catholique du Saumurois

Saumur, le mercredi 09 mars 2016  
Le Maire de la Ville de Saumur



Jean-Michel MARCHAND

NOTA : La présence des conseillers municipaux aux séances du Conseil Municipal est obligatoire. Toutefois, en cas d'empêchement justifié, un conseiller peut donner à un collègue de son choix pouvoir écrit de voter en son nom. Un conseiller ne peut être porteur que d'un seul mandat (Art. L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales).